



Comment améliorer mes revenus? Si le montant de ma future retraite est insuffisant, je peux continuer à travailler au-delà du taux plein. Je bénéficierai ainsi pour chaque trimestre supplémentaire d'une surcote de 1,25 %. Je peux cumuler une activité en plus de ma retraite. Cela est possible si j'ai obtenu toutes mes retraites au taux maximum. Si ce n'est pas le cas, je devrai attendre 67 ans sinon le cumul sera plafonné. Cette activité peut m'ouvrir de nouveaux droits. Certaines situations (handicap, incapacité permanente...) permettent l'obtention du taux plein avant 67 ans. À compter de 65 ans (ou 62 ans si j'ai été reconnu inapte au travail), en fonction de mes conditions de ressources, je peux être éligible à l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées). Pour plus de renseignements, je contacte la Carsat.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter nos différents supports



Informations et services en ligne pour préparer et gérer votre retraite sur lassuranceretraite.fr

Mon espace personnel lassuranceretraite.fr

Pour nous écrire, retrouvez l'adresse de votre caisse régionale sur lassuranceretraite.fr, rubrique **Contacts**.

3960 Service gratuit + prix appel
De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60

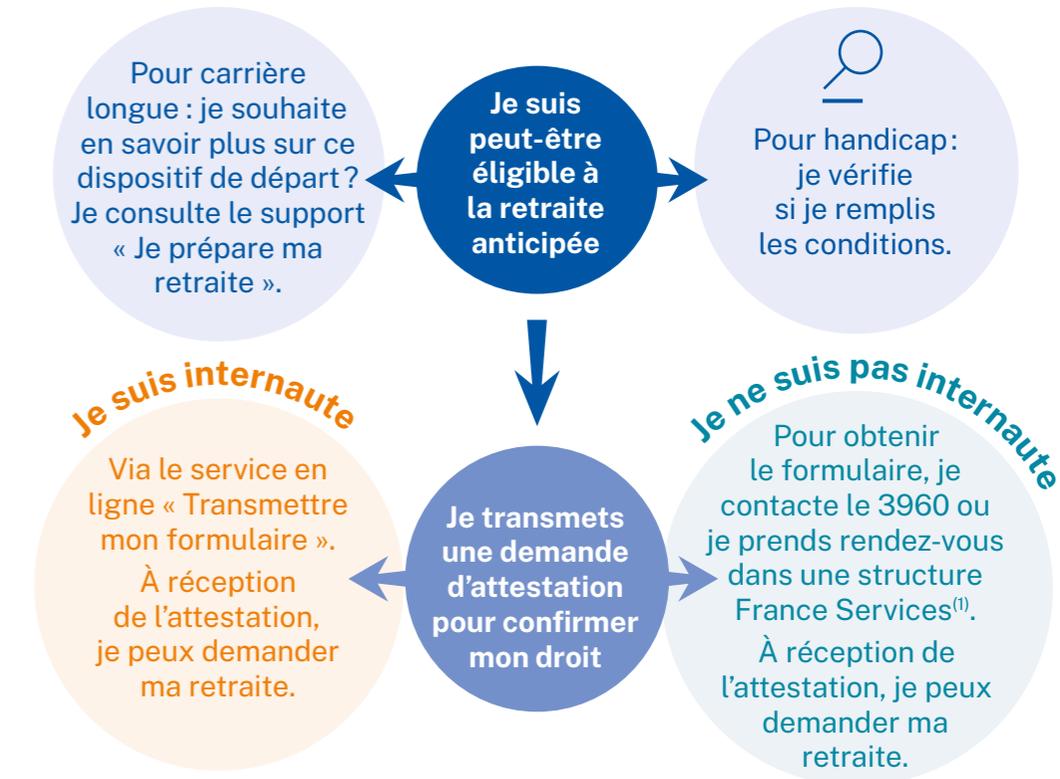
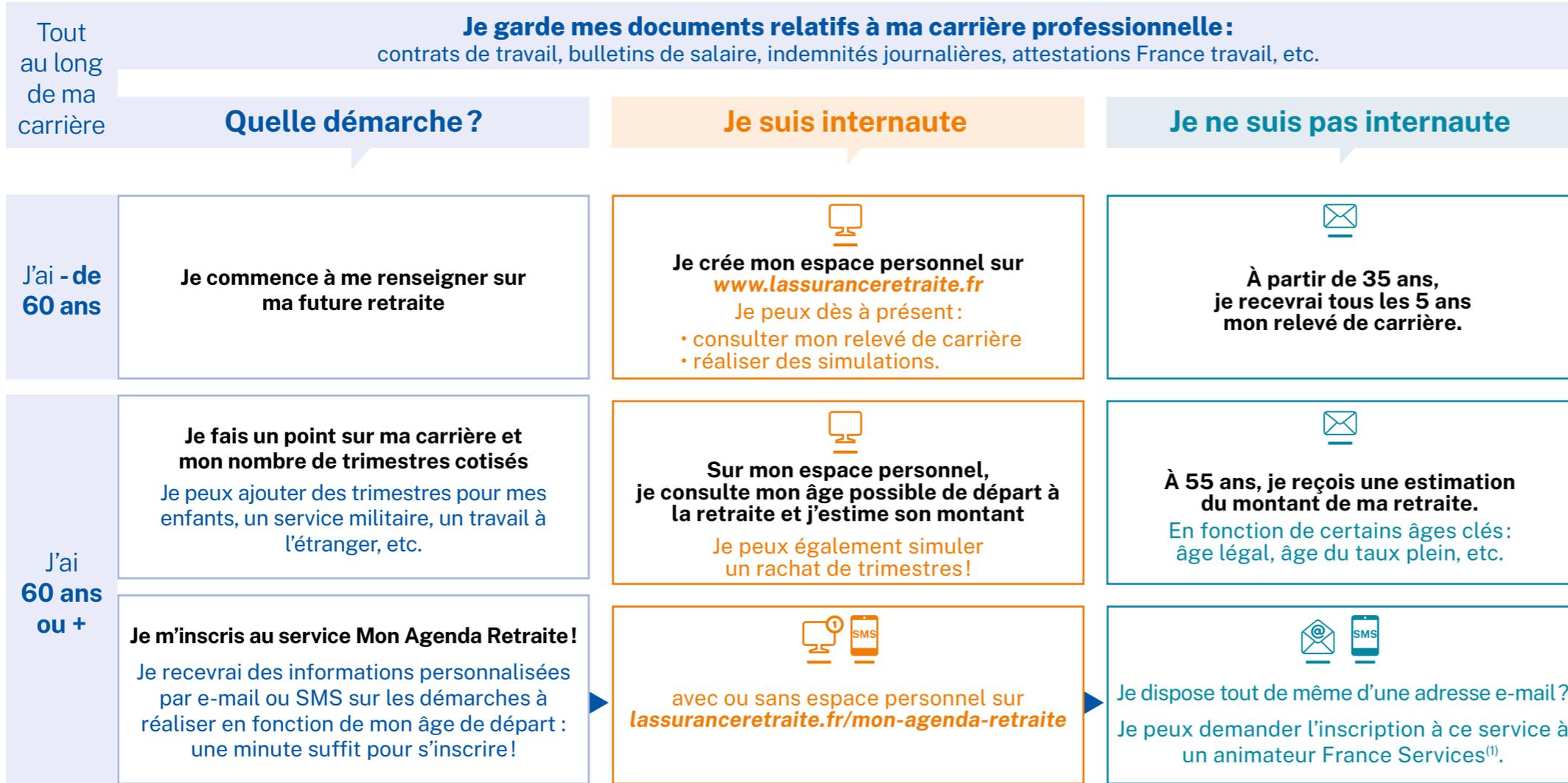
Besoin d'aide pour vos démarches en ligne? Rendez-vous dans la structure France Services la plus proche de chez vous! france-services.gouv.fr/

RETROUVEZ-NOUS SUR
 X L'Assurance retraite
 LinkedIn L'Assurance retraite et Carsat Bretagne
 YouTube L'Assurance retraite et Carsat Bretagne

DES SITES POUR EN SAVOIR PLUS
 L'Assurance retraite : lassuranceretraite.fr
 Législation : legislation.lassuranceretraite.fr
 Équipements pour les personnes âgées : bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr
 Pour bien vieillir : pourbienvieillir.fr
 Sécurité sociale : securite-sociale.fr



TOUT AU LONG DE MA CARRIÈRE, JE PRÉPARE MA RETRAITE ...EN LIGNE OU PAPIER!



J'ai besoin de faire le point sur ma retraite car j'ai une carrière complexe (multiples employeurs, travail à l'étranger...):

-  Je demande un rendez-vous avec un conseiller directement depuis mon espace personnel sur lassuranceretraite.fr!
-  Si je n'ai pas d'ordinateur, je peux contacter le 3960 pour demander un rendez-vous.
-  Je peux également me rendre en structure France Services⁽¹⁾.

En fonction de ma carrière, je détermine ma date de départ à la retraite et je dépose ma demande 5 mois avant!

 ⁽¹⁾ **Structures France Services:** France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires, quel que soit l'endroit où vous vivez, à moins de 30 minutes de chez vous. Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une structure France services pour accéder à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles.
Pour connaître la structure la plus proche de chez vous, renseignez-vous auprès de votre mairie ou suivez ce lien: <https://www.france-services.gouv.fr/>

La retraite complémentaire: ce document vous indique les démarches à effectuer pour bien préparer votre retraite du régime général en fonction de votre situation (retraite anticipée, retraite progressive, ou retraite avec surcôte, etc.). Renseignez-vous également auprès de vos caisses de retraite complémentaires sur les conditions de départ:

- si vous êtes salarié auprès de l'Agirc-Arrco (www.agirc-arrco.fr)
- si vous êtes contractuel de la fonction publique auprès de l'Ircantec (www.ircantec-retraite.fr).